

/CS  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 86-017 du 26 Septembre 1986

approuvant la décision-loi N° 86-003/ANR/  
CP du 5 Juin 1986 portant dérogation à  
titre exceptionnel à l'ordonnance N° 63/  
PR du 29 Décembre 1966 portant Code des  
Pensions Civiles et Militaires de Retraite.

L'Assemblée Nationale Révolutionnaire a délibéré et adopté en  
sa séance du 1er Septembre 1986,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur  
suit :

Article 1er. - Est approuvée la Décision-Loi N° 86-003/ANR/CP du 5 Juin  
1986 portant dérogation à titre exceptionnel à l'Ordonnance N° 63/PR  
du 29 Décembre 1966 portant Code des Pensions Civiles et Militaires de  
Retraite.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 26 Septembre 1986

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

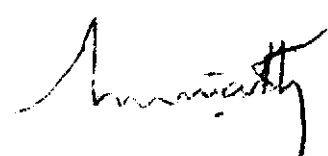
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

Le Ministre du Travail et des Affaires  
Sociales,

  
Soulé DANKORO.

Ministre intérimaire

  
Nathanaël MENSAH

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 SPD 1 MFE-MTAS  
8 AUTRES MINISTERES 13 CEAP 6 CAB/MIL 2 DCCT-ONEPI-GCONB 6 IGE 3 BN-  
DAN 2 DB-DSDV-DCF-DTCP 8 DLC-BCP-INSAE-DPE 8 JORPB 1.-